JUSTICE ENVIRONNEMENTALE EN HAÏTI : ENJEUX SOCIAUX ET PERSPECTIVES

Revue Haïtienne de l'Environnement
Volume 1
Numéro 2
Pages : 14-34
Année de publication : 2025
© Le Scientifique, 2025
ISSN : 3080-1788
https://lescientifique.org/rhevolume1numero2

Hebreu François[1], Berthony Elucien[2], Samuel Adelson[3]

Résumé

Dans un contexte haïtien marqué par une gouvernance environnementale fragmentée et souvent influencée par des intérêts politiques ou économiques privés, cet article examine les liens entre conflits d'intérêts et justice environnementale. En adoptant une approche critique et décoloniale, il interroge la manière dont les logiques extractivistes et les mécanismes institutionnels perpétuent des formes de dépossession écologique au détriment des communautés locales. L'étude repose sur une analyse qualitative de documents juridiques, de rapports d'organisations nationales et internationales, ainsi que sur deux études de cas emblématiques : le Parc industriel de Caracol et l'exploitation minière de Morne Bossa. Ces cas illustrent comment la capture de l'État, l'absence de mécanismes de reddition de comptes et la faiblesse de la participation citoyenne contribuent à l'érosion de la justice environnementale. L'article s'appuie sur un cadre théorique intégrant des concepts de gouvernance environnementale, de justice environnementale (Schlosberg) et d'accumulation par dépossession (Harvey), afin de proposer une lecture critique des dispositifs institutionnels en place. Il plaide en faveur d'une refondation de la gouvernance des ressources naturelles en Haïti, axée sur l'éthique publique, la transparence et la souveraineté territoriale.

Mots-clés : Gouvernance environnementale, justice environnementale, éthique, conflit d'intérêt, décolonialisme.

Abstract

In Haiti, environmental governance is characterized by fragmentation and frequent subordination to private political and economic interests. This article critically examines the nexus between conflicts of interest and environmental justice, through a decolonial lens. It investigates how extractivist paradigms and institutional frameworks contribute to ecological dispossession, disproportionately affecting local communities. The analysis draws on qualitative data from legal texts, national and international reports, and two emblematic case studies: the Caracol Industrial Park and the Morne Bossa mining site. These cases reveal how state capture, deficient accountability mechanisms, and limited civic participation undermine environmental justice. Anchored in a theoretical framework combining environmental governance, Schlosberg's multidimensional model of environmental justice, and Harvey's concept of accumulation by dispossession, the article offers a critical reading of Haiti's institutional landscape. It calls for a reconfiguration of natural resource governance grounded in public ethics, transparency, and territorial sovereignty.

Keywords: Environmental governance, environmental justice, ethics, conflict of interest, decoloniality.

1. Introduction

En Haïti, les crises environnementales s'intensifient sous l'effet conjugué de la déforestation, de l'urbanisation désorganisée, de la vulnérabilité climatique et de l'exploitation non régulée

[1] Auteur correspondant, Institut des Sciences, des Technologies et des Études Avancées d'Haïti (ISTEAH), Milot, Haïti, isteah.hfrancois@gmail.com
[2] Institut des Sciences, des Technologies et des Études Avancées d'Haïti (ISTEAH), Milot, Haïti, isteah.belucien@gmail.com
[3] Institut des Sciences, des Technologies et des Études Avancées d'Haïti (ISTEAH), Milot, Haïti, isteah.sadelson@gmail.com

des ressources naturelles. Alors que les politiques publiques affichent des objectifs de développement durable, les pratiques institutionnelles révèlent une gouvernance environnementale marquée par l'opacité, la faiblesse des régulations et la persistance de conflits d'intérêts entre acteurs publics, privés et internationaux.

De telles constatations dépassent les frontières haïtiennes. Car elles renvoient à des dynamiques plus larges de gouvernance extractive dans les pays du Sud, où l'accès et le contrôle des ressources naturelles sont souvent instrumentalisés au profit de groupes dominants. Dans ce contexte, la question de la justice environnementale émerge avec force comme grille d'analyse critique permettant d'évaluer l'équité dans la distribution des risques, des bénéfices et de la participation décisionnelle (Schlosberg, 2007 ; Fraser, 2009).

Des cas récents, tels que le parc industriel de Caracol dans le Nord-Est, le projet minier de Morne Bossa dans le Nord illustrent ces dérives. Ils mettent en lumière des logiques d'accumulation par dépossession (Harvey, 2003), où les territoires communautaires sont sacrifiés au nom du développement, sans que les populations affectées ne bénéficient de réels mécanismes de protection ou de participation. Ces exemples soulèvent des interrogations fondamentales sur la manière dont l'État haïtien, sous l'effet de pressions locales et internationales, arbitre entre les intérêts économiques, les droits collectifs et les impératifs écologiques.

Sur le plan scientifique, cette recherche s'inscrit dans les travaux critiques sur la gouvernance environnementale (Bridge & Perreault, 2009 ; Lemos & Agrawal, 2006), la justice environnementale (Schlosberg, 2007 ; Martinez-Alier, 2002), et la critique postcoloniale des politiques environnementales (Fraser, 2009 ; Escobar, 2008). Elle mobilise une approche analytique fondée sur l'examen des rapports de pouvoir entre acteurs et sur la mise à jour des logiques structurelles d'exclusion et d'iniquité. Néanmoins, à notre connaissance, peu d'études en Haïti traitent la gouvernance environnementale dans un continuum d'éthique et de conflits.

Dans cette perspective, il est compréhensible de se demander : comment les conflits d'intérêts structurels affectent-ils l'équité environnementale et la durabilité des politiques de gestion des ressources naturelles en Haïti ?

Le présent article entend répondre à cette question sur la base d'une analyse qualitative de la littérature grise (rapports institutionnels), de textes légaux et d'articles scientifiques, ainsi que sur l'étude de cas emblématiques (Caracol, Morne Bossa) en mobilisant une approche critique de la gouvernance environnementale. L'étude s'inscrit dans la pensée décoloniale critique

remettant en question la modernité, l'eurocentrisme, le post-modernisme et le pseudo-universalisme occidental. D'autant qu'elle est à la « recherche d'hétérologies et de savoirs pluriversels qui rendraient mieux compte de la diversité du monde (et non plus d'un universalisme abstrait) et des savoirs» (Mencé-Caster & Bertin-Elisabeth, 2018).

L'objectif de cet article est de démontrer que ces conflits d'intérêts ne relèvent pas de dysfonctionnements ponctuels, mais s'inscrivent dans une architecture institutionnelle permissive, parfois complice, qui affaiblit la capacité de l'État à protéger les biens communs. À partir d'une lecture critique de documents juridiques, de rapports institutionnels et d'études de cas, l'article plaide pour une refondation éthique de la gouvernance environnementale en Haïti.

La structure de l'article est organisée comme suit : la première partie expose le cadre théorique de l'analyse en mobilisant les concepts de justice environnementale, de gouvernance et d'accumulation par dépossession. La deuxième partie présente la méthodologie utilisée. La troisième est consacrée à l'analyse de deux cas empiriques (Caracol, Morne Bossa) pour illustrer les effets des conflits d'intérêts sur la justice environnementale. Puis une discussion souligne les implications théoriques et pratiques des résultats, avant de conclure sur les pistes d'action et de recherche futures.

2. Références théoriques

La compréhension des conflits d'intérêts dans la gouvernance environnementale en Haïti nécessite un ancrage théorique qui articule à la fois des concepts de science politique, de justice environnementale et d'économie politique critique. Ce cadre repose sur trois piliers : (1) conflits d'intérêts et capture de l'État, (2) justice environnementale et accumulation par dépossession, (3) participation et souveraineté territoriale.

2.1 Conflits d'intérêts et capture de l'État

Les conflits d'intérêts en matière environnementale apparaissent lorsque les acteurs chargés de réguler ou de protéger les ressources naturelles entretiennent des liens directs ou indirects avec les bénéficiaires d'activités extractives ou destructrices. Cette configuration s'inscrit dans le concept de capture de l'État, défini comme le processus par lequel des groupes d'intérêts influencent l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques à leur avantage, souvent au détriment de l'intérêt général (Hellman, Jones & Kaufmann, 2000).

Dans le contexte étudié, cette capture se manifeste à la fois sous une forme formelle par le biais de nominations politiques partisanes ou de conflits d'intérêts officiellement reconnus et informelle à travers le clientélisme, le népotisme, l'opacité dans l'attribution des marchés publics et la faiblesse des institutions de contrôle. Cette dynamique contribue à l'érosion de la légitimité de l'État et entrave l'émergence d'une gouvernance environnementale équitable, transparente et durable.

2.2 Justice environnementale et accumulation par dépossession

La justice environnementale, telle que développée par Schlosberg (2007), dépasse la simple répartition des nuisances écologiques. Elle repose sur un triptyque fondamental :

- Justice distributive (répartition équitable des charges et des bénéfices),
- Justice procédurale (accès équitable à la prise de décision),
- Reconnaissance des identités culturelles et des modes de vie affectés.

Ce paradigme permet d'interroger la manière dont certaines communautés, souvent rurales, marginalisées ou historiquement exclues, sont structurellement plus exposées aux effets négatifs de décisions environnementales prises sans leur consentement éclairé.

Cette approche s'articule avec le concept d'accumulation par dépossession (Harvey, 2003), qui désigne les processus économiques et politiques par lesquels des biens communs (terre, eau, forêts, biodiversité) sont transformés en marchandises au profit d'intérêts privés, souvent avec la complicité de l'État. Dans ce sens, la justice environnementale devient indissociable d'une critique des rapports de pouvoir et de modèles de développement imposés aux territoires.

2.3 Participation et souveraineté territoriale

Selon Fuerstein (2008) cité par Godrie et al. (2018) : « La participation citoyenne présuppose l'existence d'espaces de rencontre, d'expression d'une diversité de paroles et de mise en commun d'expériences et de savoirs ». Dans une perspective critique, l'absence de participation authentique constitue une forme de dépossession politique où les décisions environnementales sont imposées "d'en haut", sans considération pour les savoirs locaux ou les droits collectifs. La participation des citoyens, des organisations communautaires et des autorités locales reste ainsi largement symbolique, voire instrumentalisée.

À travers ces trois axes, ce cadre théorique propose une lecture critique des structures de pouvoir qui sous-tendent les politiques environnementales en Haïti. Il permet de poser les bases analytiques nécessaires pour comprendre comment les mécanismes institutionnels, les

asymétries de pouvoir et les logiques extractivistes interagissent pour produire des formes persistantes d'injustice environnementale.

3. Méthodologie

Cet article adopte une approche qualitative et critique de la gouvernance environnementale en Haïti, fondée sur l'analyse documentaire et l'étude de cas. Il ne s'inscrit pas dans une démarche empirique au sens strict (avec collecte de données primaires), mais mobilise de ressources secondaires pertinentes pour explorer les dynamiques de pouvoir, les conflits d'intérêts et les enjeux de justice environnementale. Les ressources mobilisées incluent des articles scientifiques, des rapports d'organisations non gouvernementales, des textes législatifs haïtiens relatifs à l'environnement, ainsi que deux cas d'études emblématiques : parc industriel de Caracol et de l'exploitation minière à Morne Bossa. La méthodologie prend en compte les trois piliers suivants : l'approche critique et positionnement analytique, les ressources analysées et des études de cas.

3.1 Approche critique et positionnement analytique

L'article s'inscrit dans une perspective critique inspirée des travaux en économie politique de l'environnement (Bridge & Perreault, 2009 ; Martinez-Alier, 2002), de la théorie de la justice environnementale (Schlosberg, 2007), et des analyses postcoloniales et décoloniales de la gouvernance. En effet, développé dans les années 1980, le postcolonial est une approche critique de l'héritage des pensées, des structures et rapports de pouvoir des anciennes puissances coloniales. Au nombre des figures de proue de cette tradition se trouvent Said (1978), Spivak (1988) et Bhabha (1994). L'objectif de ce courant consiste à montrer le poids de cet héritage sur le devenir des peuples anciennement colonisés. Il consiste aussi dans la déconstruction des fondements idéologiques.

Concept originaire du tiers monde, la décolonialité ne suit pas la même logique que le postcolonial. La pensée décoloniale est une critique radicale basée sur les travaux de Mignolo (2013), Quijano (2007), et Escobar (2008). En tant que réponse à l'héritage colonial, le courant soulève la problématique du maintien des influences coloniales dans les systèmes de connaissances et de pensées, les rapports économiques inégalitaires et la perception des gens d'eux-mêmes même après la fin du colonialisme. Ce positionnement reconnaît que les inégalités environnementales ne relèvent pas uniquement de carences techniques ou institutionnelles,

mais sont enracinées dans des rapports historiques de domination, de dépossession et de marginalisation.

Nous nous rattachons à la tradition théorique décoloniale, car elle s'inscrit dans une logique de rupture épistémologique qui consiste à repenser le développement à partir des savoirs autochtones, des pratiques et des cosmologies du Sud global. Notre positionnement se justifie par la logique des rapports de pouvoir en Haïti axée sur la domination et l'exploitation des plus faibles. Selon les dynamiques institutionnelles, la voix et les intérêts comptent peu. Dans un contexte marqué par la globalisation et la multiplicité des acteurs non étatiques, la souveraineté classique perd de sa pertinence opérationnelle au profit des intérêts occidentaux. De plus, ce courant permet de mieux appréhender les réalités de luttes de classe, les rivalités de genre, et de questionner la finalité du système éducatif. De ce fait, cette approche permet de revendiquer le droit à l'autodétermination du peuple Haïtien, la valorisation des savoirs locaux pour mieux comprendre les défis et proposer ensemble des solutions durables pour un avenir commun.

L'objectif n'est pas de proposer un modèle normatif de « bonne gouvernance », mais de dévoiler les logiques sous-jacentes qui orientent les choix institutionnels, les priorités d'aménagement du territoire, et les arbitrages en matière de ressources naturelles.

3.2 Ressources analysées

L'analyse repose sur un corpus de documents secondaires, sélectionnés selon leur pertinence pour comprendre les mécanismes de gouvernance environnementale en Haïti. Les principales sources mobilisées sont :

- Littérature grise : rapports d'ONG, documents de projet notamment ceux liés à Caracol, Morne Bossa, études d'impact environnemental, audits institutionnels.
- Textes juridiques et réglementaires : Constitution haïtienne, Code rural, lois sur la décentralisation, conventions internationales ratifiées par Haïti.
- Travaux scientifiques : articles académiques, mémoires de recherche, publications universitaires haïtiennes et internationales traitant de la gouvernance, de la justice environnementale, et de l'économie politique des ressources naturelles.
- Sources médiatiques et rapports d'enquête journalistique qui permettent d'illustrer des cas récents de conflits d'intérêt ou d'atteinte à l'environnement haïtien.

Les documents ont été sélectionnés selon trois critères principaux : (1) leur pertinence thématique, en lien avec les dynamiques de gouvernance environnementale, les conflits

d'intérêts et la justice environnementale ; (2) leur actualité, en privilégiant les publications produites entre 2000 et 2023 ; (3) leur accessibilité linguistique (français, créole et anglais). Cette sélection inclut des rapports d'organisations haïtiennes, des textes juridiques nationaux et internationaux, ainsi que des études académiques et des investigations journalistiques.

La prise en compte des savoirs locaux et des productions intellectuelles haïtiennes s'est révélée essentielle pour enrichir la compréhension des enjeux environnementaux. Les travaux de Lucien (2013) sur la mémoire des territoires, de Théodat (2003) sur la géographie de l'intranquillité, ou encore de Hurbon (1995) sur les formes de pouvoir en Haïti, offrent un éclairage contextuel précieux sur la persistance des asymétries et les ressorts historiques de la dépossession écologique. Ces perspectives contribuent à ancrer l'analyse dans une lecture décoloniale et endogène des rapports entre société et environnement.

Ce croisement de sources vise à renforcer la triangulation et à assurer une lecture critique des événements et discours institutionnels.

3.3 Études de cas

L'analyse s'appuie sur deux études de cas emblématiques :

- Le parc industriel de Caracol, dans le département du Nord-Est, qui illustre une logique de développement top-down, ayant entraîné le déplacement de paysans, la destruction d'une zone humide protégée, et des conflits entre l'État, les bailleurs internationaux et les communautés affectées.
- Le projet minier de Morne Bossa, dans le Nord, qui met en lumière les tensions entre entreprises minières étrangères, autorités locales, et communautés rurales, dans un contexte de vide réglementaire sur l'exploitation minière et de faible transparence des accords de concession.

Ces deux cas ont été choisis en raison de leur représentativité des problématiques abordées tels les conflits d'intérêts, le déficit de participation citoyenne, l'inégalités d'accès à l'information, et la faiblesse des mécanismes de recours.

3.4 Limites de l'étude

Cet article présente certaines limites méthodologiques inhérentes à sa nature documentaire :

- Absence d'enquête de terrain ou d'entretiens directs avec les acteurs impliqués.
- Dépendance à des sources parfois partielles ou orientées.

- Limitation à deux cas d'étude qui ne sauraient épuiser la diversité des situations environnementales en Haïti.

Toutefois, la richesse des données disponibles et l'approche théorique mobilisée permettent de formuler des analyses rigoureuses et de proposer des pistes de réflexion pour une refondation éthique de la gouvernance environnementale en Haïti.

4. Section analyse critique

Une grille d'analyse a été construite en s'appuyant sur la conceptualisation de Schlosberg (2007) et Fraser (2009), articulant trois dimensions interdépendantes de la justice environnementale :

- Justice distributive, évaluant la répartition des bénéfices et nuisances environnementales ;
- Justice procédurale, portant sur l'accès des communautés aux processus décisionnels ;
- Reconnaissance, appréciant la prise en compte des savoirs locaux, des identités collectives et des droits coutumiers.

Ces dimensions ont structuré la lecture critique du corpus et ont guidé l'analyse des études de cas.

4.1 Gouvernance extractive et conflits d'intérêts en Haïti

Cette section prend en compte les pièges de la gouvernance extractive en Haïti, la gouvernance dominée par la logique du développement extractif, la capture de l'État par les intérêts privés et transnationaux, les conséquences sociales et écologiques des conflits d'intérêts, le positionnement épistémologique.

4.1.1 Des ressources aux conflits : les pièges de la gouvernance extractive en Haïti

La gouvernance environnementale en Haïti se caractérise par une coexistence de normes juridiques ambitieuses et de pratiques institutionnelles marquées par l'opacité, la centralisation excessive et la porosité entre sphères publique et privée. Dans ce contexte, les conflits d'intérêts jouent un rôle structurant dans les processus de prise de décision, notamment dans le secteur extractif. Cette section met en lumière les mécanismes par lesquels l'État haïtien, en alliance avec des acteurs économiques nationaux et internationaux, contribue à une gouvernance extractive au détriment des droits environnementaux et sociaux des populations.

4.1.2 Une gouvernance dominée par la logique du développement extractif

Depuis les années 2000, Haïti a intensifié son ouverture aux investissements dans les secteurs minier, industriel et énergétique, souvent sous la pression d'organismes internationaux et au nom de la croissance économique. Cette orientation s'inscrit dans un modèle de développement extractiviste, centré sur l'exploitation intensive des ressources naturelles, sans transformation locale significative ni redistribution équitable des bénéfices (Gudynas, 2011).

Le parc industriel de Caracol constitue un exemple paradigmatique de ce modèle. Conçu dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement haïtien, la Banque interaméricaine de développement et l'USAID, ce projet industriel a été implanté sur des terres agricoles fertiles, malgré l'opposition de plusieurs organisations paysannes. L'étude d'impact environnemental a été validée a posteriori, et les compensations promises aux communautés déplacées ont été largement insuffisantes. Cette initiative révèle la manière dont les **d**écisions stratégiques sont prises en marge des mécanismes participatifs, dans un contexte d'asymétrie d'information et de pression extérieure. (Kolbe & Muggah, 2015)

4.1.3 La capture de l'État par les intérêts privés et transnationaux

Dans ces processus décisionnels, la capture de l'État se manifeste à travers plusieurs canaux (Haiti Libre, 2012) :

- La nomination d'acteurs proches des milieux économiques à des postes stratégiques au sein des ministères de l'environnement ou des mines.
- L'absence de régulation efficace sur les conflits d'intérêts dans l'élaboration et l'application des politiques environnementales.
- Le silence ou la complaisance des institutions de contrôle face à des violations environnementales documentées.

Le cas du projet minier de Morne Bossa, dans le Nord du pays, en est une illustration saisissante. Une compagnie étrangère a obtenu des permis d'exploration sur des terres habitées, sans consultation des populations concernées ni transparence sur les conditions d'attribution. L'administration haïtienne a validé ces permis sans cadre légal clair (la loi minière actuelle date de 1976 et n'est pas conforme aux standards internationaux), ce qui a ouvert la voie à des pratiques opaques, révélatrices d'un intérêt structurel de l'État à favoriser l'extraction, même illégale ou risquée, au détriment de l'environnement. (Haïti Libre, 2012)

Les conflits environnementaux liés à l'extraction ou à l'industrialisation en Haïti révèlent des logiques profondes d'injustice environnementale, qui dépassent les seules atteintes matérielles pour interroger les mécanismes de gouvernance, les rapports de pouvoir et les formes d'exclusion sociale. Afin de structurer l'analyse, nous proposons un tableau comparatif de deux cas emblématiques : le Parc industriel de Caracol (Nord-Est) et le projet minier de Morne Bossa (Nord). Ces cas sont lus à travers la typologie des injustices environnementales formulée par Schlosberg (2007) — distributive, procédurale, de reconnaissance — et par Fraser (2008), qui insiste sur l'interrelation entre redistribution, représentation et reconnaissance dans les luttes pour la justice.

Tableau 1 : Lecture comparée des conflits environnementaux à Caracol et Morne Bossa

Dimension	**Caracol (Parc industriel)**	**Morne Bossa (Mine d'or)**	**Type d'injustice**
Acteurs principaux	Gouvernement haïtien, BID, USAID, Sae-A	Entreprise minière, État haïtien, communautés paysannes	Procédurale / de reconnaissance
Population affectée	Paysans expropriés, ouvrières de la zone industrielle	Agriculteurs, communautés rurales	Distributive / de reconnaissance
Ressources concernées	Terres agricoles, eau, biodiversité de la zone côtière	Eau, sol, biodiversité, sécurité alimentaire	Distributive
Modalités de décision	Projet imposé sans consultation préalable	Licences délivrées sans consentement libre et éclairé	Procédurale
Formes de résistance	Réclamations foncières, mobilisations d'ONG, plaintes juridiques	Mobilisations locales, enquêtes indépendantes, plaidoyer juridique	Procédurale / reconnaissance
Conséquences sociales	Paupérisation, migrations, précarisation du travail féminin	Déplacement, criminalisation de la contestation, fragmentation sociale	Distributive / reconnaissance

4.1.4 Conséquences sociales et écologiques des conflits d'intérêts

Les effets de cette gouvernance extractive ne se limitent pas à des atteintes écologiques, ils entraînent une série d'injustice environnementale majeure, notamment :

- La dépossession des terres sans mécanismes de compensation équitables ni garanties juridiques.
- La marginalisation des collectivités territoriales, dont les compétences en matière de gestion foncière ou de protection de l'environnement sont ignorées.
- La destruction d'écosystèmes vitaux, comme les mangroves, les plaines agricoles et les zones humides, sans études d'impact rigoureuses ni plans de restauration.

Ces injustices traduisent une absence de justice procédurale (exclusion des communautés des processus décisionnels) et de justice distributive (répartition inéquitable des coûts et bénéfices). Elles alimentent un climat de méfiance généralisée vis-à-vis de l'État, perçu non pas comme un garant des droits environnementaux, mais comme un acteur complice de leur violation.

Tableau 2 : Tableau comparatif

Étude de cas	Acteurs impliqués	Forme de conflit d'intérêt	Effets environnementaux et sociaux	Réponse institutionnelle
Caracol	État, USAID, BID, Sae-A	Implantation sans consultation locale	Perte de terres agricoles, pollution, conflit foncier	Faible compensation, absence de recours
Morne Bossa	Compagnie minière, État	Permis sans cadre légal, absence de transparence	Risque de contamination, tensions communautaires	Inaction de l'État, opacité administrative

4.1.5 Positionnement épistémologique : une approche critique et décoloniale de la gouvernance environnementale

Cet article veut s'opposer à une lecture technocratique ou managériale de la gestion des ressources naturelles. Il mobilise des outils issus de la pensée critique en particulier les concepts de capture de l'État, d'accumulation par dépossession (Harvey, 2003) et de justice environnementale (Schlosberg, 2007) pour interroger les rapports de pouvoir qui structurent les politiques environnementales en Haïti.

L'analyse adopte également une posture décoloniale, en remettant en question les logiques héritées du colonialisme et du néocolonialisme dans la gouvernance des ressources naturelles. Cela se traduit par une mise en cause :

- des modèles de développement extractifs imposés depuis l'extérieur ;
- de la marginalisation systématique des savoirs et pratiques environnementales des communautés locales ;

- de la domination persistante des intérêts privés transnationaux au détriment de la souveraineté écologique des peuples.

Dans cette perspective, l'environnement n'est pas uniquement un objet de gestion, mais un espace de lutte sociale, de reconnaissance culturelle et de résistance politique. L'article prend parti pour une écologie politique des Suds qui réhabilite les voix subalternes et revendique une gouvernance fondée sur la dignité, la solidarité et l'autonomie collective.

Ce positionnement théorique et éthique oriente à la fois le choix des cas étudiés, la lecture critique des documents mobilisés, et l'interprétation des tensions entre l'État, les communautés et les acteurs économiques.

4.2 Justice environnementale et résistances communautaires en Haïti

Alors que l'État haïtien et ses partenaires internationaux privilégient des projets extractifs sous couvert de développement, les populations locales sont souvent marginalisées dans la prise de décision et exposées à des risques socio-écologiques majeurs. Cette dynamique génère une série d'injustices environnementales, auxquelles répondent diverses formes de résistance. Cette section analyse ces deux dimensions à partir des apports théoriques de Schlosberg (2007), Fraser (2009) et Martinez-Alier (2002).

4.2.1 Injustices environnementales multiples : reconnaissance, redistribution, participation

Selon Schlosberg (2007), la justice environnementale implique trois dimensions interdépendantes : la reconnaissance, la redistribution et la participation. Dans le contexte haïtien, ces trois principes sont systématiquement mis à mal.

- Absence de reconnaissance : Les savoirs locaux, les droits coutumiers et les identités culturelles des communautés paysannes et indigènes sont ignorés, voire niés, dans les projets de développement. Les acteurs concernés sont souvent considérés comme des obstacles plutôt que des partenaires.
- Inefficacité redistributive : Les bénéfices des projets extractifs (emplois, infrastructures, recettes fiscales) profitent rarement aux populations locales. En revanche, celles-ci en supportent les coûts : déplacement, pollution, perte d'accès aux ressources naturelles.
- Déficit démocratique : La participation des communautés est généralement formelle ou inexistante. Les mécanismes de consultation publique sont rarement activés, et les comités locaux de gestion de l'environnement sont sous-dotés et peu considérés.

Le cas de Caracol illustre l'exclusion des associations paysannes du processus décisionnel, malgré leur rôle central dans la gestion des terres concernées. De même, à Morne Bossa, des comités locaux ont dénoncé l'absence totale de transparence sur les accords miniers, sans obtenir de réponse institutionnelle.

4.2.2 Résistances communautaires et émergence de la justice environnementale par le bas

Face à cette accumulation d'injustices, plusieurs mouvements communautaires et organisations de la société civile haïtienne développent des stratégies de résistance et de revendication d'une autre gouvernance.

4.2.2.1 Mobilisations locales et alliances transnationales

Des collectifs tels que Kolektif Jistis Min (Collectif Justice Minière) ou *Tèt Kole Ti Peyizan Ayisyen* ont mené des campagnes de sensibilisation sur les droits environnementaux, souvent en collaboration avec des ONG internationales. Ces alliances permettent un accès élargi à l'expertise, aux médias internationaux, et parfois à la justice internationale.

Par exemple :

- À Morne Bossa, des membres de la communauté ont déposé des plaintes auprès de l'OEA et alerté des instances onusiennes sur l'absence de consentement préalable, libre et éclairé.
- À Caracol, des groupes de femmes ont organisé des actions collectives contre la pollution des rivières par les rejets industriels, obtenant une couverture médiatique locale.

Ces luttes ne se limitent pas à une logique d'opposition. Elles participent également à la reconstruction de la souveraineté écologique, en revendiquant une gestion communautaire des terres, des forêts et de l'eau selon des logiques de « *biens communs* ». Ce paradigme, inspiré des travaux d'Elinor Ostrom (1990), remet en cause le dualisme État/marché et valorise des formes alternatives de gestion territoriale ancrées dans les pratiques paysannes et culturelles locales.

Dans certaines zones (par exemple à Limonade ou dans le Sud), on observe l'émergence de projets agroécologiques portés par les communautés comme contre-projet aux dynamiques extractives.

4.2.2.2 Vers une écologie politique populaire : limites et potentialités

Si ces mobilisations témoignent d'un fort potentiel démocratique, elles se heurtent à plusieurs limites structurelles :

- Fragmentation des mouvements sociaux
- Faible protection juridique des lanceurs d'alerte
- Répression ou criminalisation des leaders communautaires
- Cooptation par des partis politiques ou ONG internationales

Cependant, ces luttes constituent une forme d'écologie politique populaire (Martinez-Alier, 2002) qui, au-delà des revendications locales, interroge les fondements mêmes du modèle de développement promu en Haïti. Elles soulignent la nécessité d'un changement de paradigme, fondé sur la justice environnementale, la souveraineté territoriale et la co-gestion des ressources naturelles.

Tableau 3 : Trois niveaux d'injustice environnementale en Haïti (inspiré de Fraser, 2009)

Type d'injustice	Exemple concret	Implication
Injustice de reconnaissance	Non-prise en compte des savoirs paysans à Caracol	Effacement culturel
Injustice distributive	Pollution sans compensation à Morne Bossa	Précarité accrue
Injustice procédurale	Absence de consultation des collectivités	Déficit démocratique

4.3 Discussion : vers une reconfiguration éthique et politique de la gouvernance environnementale

L'analyse des cas de Caracol et Morne Bossa éclairée par des concepts critiques comme la justice environnementale, l'accumulation par dépossession ou encore la capture de l'État, révèle une gouvernance environnementale profondément marquée par des asymétries de pouvoir et des logiques extractives.

Ces deux cas (Caracol et Morne Bossa) ont été retenus en raison de leur exemplarité : ils illustrent les logiques combinées de capture de l'État, de déficit de participation citoyenne et d'inégalités socio-écologiques dans deux secteurs stratégiques (industrie textile et extraction minière), soumis à des dynamiques transnationales. Ils permettent de rendre compte des mécanismes structurels de dépossession et d'injustice environnementale dans un contexte de gouvernance extractive.

Cette section discute des implications de ces dynamiques en termes de légitimité, de souveraineté et de changement de paradigme.

4.3.1 Gouvernance extractive et délégitimation institutionnelle

L'emprise des intérêts privés, qu'ils soient nationaux ou transnationaux, sur les processus décisionnels relatifs à l'environnement conduit à une délégitimation croissante des institutions publiques. Lorsque les populations locales perçoivent les politiques environnementales comme imposées, inéquitables et opaques, la confiance dans l'État s'effondre. Cette crise de légitimité est aggravée par :

- la faiblesse des mécanismes de reddition de comptes ;
- l'absence d'une justice indépendante capable de traiter les plaintes environnementales ;
- la reproduction de schémas néo coloniaux où l'expertise locale est marginalisée au profit de consultants étrangers.

Ces éléments nourrissent un sentiment d'injustice structurelle, qui alimente la radicalisation de certaines mobilisations communautaires et l'émergence de discours anti-système.

4.3.2 Souveraineté écologique et justice postcoloniale

Les résistances locales analysées dans la deuxième section peuvent être interprétées comme l'expression d'une reconquête symbolique et matérielle de la souveraineté écologique. Elles s'inscrivent dans une volonté de redéfinir les relations entre territoire, pouvoir et citoyenneté.

Dans une perspective postcoloniale, ces mouvements remettent en cause les modèles de développement exogènes fondés sur l'exploitation intensive des ressources naturelles. Ils plaident pour des alternatives ancrées dans les réalités socioculturelles locales, et défendent une approche éthique du vivant, où la nature est perçue non comme une marchandise, mais comme un bien commun à protéger et à partager.

Cela appelle une redéfinition de la gouvernance environnementale, fondée sur la coresponsabilité, la participation effective, et la reconnaissance des droits écologiques des communautés locales.

4.3.3 Justice environnementale et justice sociale : une convergence nécessaire

Les inégalités environnementales en Haïti s'inscrivent dans une trame plus large d'injustice sociale, économique et politique. L'accès inégal aux ressources naturelles, la vulnérabilité face

aux catastrophes climatiques, et l'exposition différenciée à la pollution recoupent souvent les lignes de fracture de la pauvreté, du genre et de l'appartenance territoriale.

Ainsi, la lutte pour la justice environnementale ne saurait être dissociée de celle pour la justice sociale. Cela implique :

- de repenser les politiques publiques à travers le prisme de l'équité ;
- d'intégrer les dimensions de classe, de genre et de ruralité dans les analyses environnementales ;
- de promouvoir une gouvernance décentralisée, transparente et équitable, dans laquelle les collectivités territoriales jouent un rôle moteur.

4.3.4 Vers un changement de paradigme : pour une éthique publique des communs

Les tensions observées entre l'État, les entreprises extractives et les communautés locales révèlent un déficit éthique majeur dans la gestion des ressources naturelles. La captation des décisions par des intérêts privés affaiblit le bien commun et mine les fondements de l'intérêt général.

Il est donc urgent de penser une éthique publique de la gouvernance environnementale, qui reconnaît :

- la valeur intrinsèque des écosystèmes ;
- la légitimité des savoirs et pratiques locaux ;
- le droit des populations à participer aux choix qui affectent leur environnement.

Une telle perspective s'inscrit dans un mouvement plus large de réinvention démocratique en Haïti, où les ressources naturelles cessent d'être un vecteur de domination et deviennent un levier de souveraineté, de solidarité, de justice et de développement.

4.4 Dynamiques de genre dans les résistances environnementales

Les résistances environnementales en Haïti, comme dans l'ensemble du Sud global, ne peuvent être dissociées des rapports de genre qui les traversent. Loin d'être marginales, les femmes y occupent une place centrale en tant que gardiennes des écosystèmes, agentes de résilience, mais aussi en tant que cibles spécifiques de la violence écologique et structurelle. Une lecture de genre permet de dévoiler les formes croisées d'exclusion, de précarité et d'invisibilisation auxquelles elles font face, tout en soulignant leur rôle crucial dans la production de savoirs écologiques alternatifs et dans les mouvements sociaux pour la justice environnementale.

4.4.1 Le rôle central des femmes dans la résistance environnementale

Les femmes sont souvent les premières à s'opposer aux projets extractivistes, non par hasard, mais parce qu'elles sont directement touchées dans leur quotidien : accès à l'eau, à la terre, à la biodiversité, sécurité alimentaire. Comme le souligne Vandana Shiva (2005), les femmes « vivent » les dégradations environnementales dans leur chair, dans la reproduction sociale et la gestion des ressources domestiques. Elles sont donc à l'avant-garde des mobilisations communautaires, même si leur leadership reste souvent non pris en compte.

Bina Agarwal (2010) va plus loin en montrant que dans de nombreux contextes du Sud, les femmes sont des actrices majeures de la gestion communautaire des forêts et des biens communs. Pourtant, elles sont systématiquement sous-représentées dans les instances de gouvernance environnementale, ce qui constitue une forme d'injustice procédurale et symbolique.

4.4.2 L'écoféminisme du Sud : entre subsistance et contre-pouvoir

Ariel Salleh (2017) propose une lecture écoféministe matérialiste dans laquelle les femmes du Sud global apparaissent comme des « *travailleuses de la subsistance* ». Leur savoir écologique, hérité de pratiques communautaires et de liens profonds avec le vivant, est souvent dévalorisé par les logiques extractivistes, capitalistes et patriarcales. « Les femmes ne sont pas seulement victimes de la crise écologique, elles sont aussi les architectes de solutions durables » (Salleh, 2017).

Dans cette optique, les luttes des femmes ne relèvent pas uniquement de la défense de leur environnement immédiat, mais d'un contre-projet civilisationnel, où la durabilité, la coopération et le soin deviennent des principes politiques.

4.4.3 Écologie féministe et résistances caribéennes

Dans les Caraïbes, les mouvements féministes pour la justice climatique s'affirment comme des forces critiques face aux inégalités postcoloniales et aux politiques extractivistes. Le cas de la Jamaïque est révélateur. Selon Albarus et Lue (2024), les femmes sont particulièrement exposées aux effets de la pollution, du manque d'infrastructures de base et des catastrophes naturelles. Pourtant, elles sont largement absentes des processus de décision en matière de politique environnementale, ce qui révèle une injustice de non-reconnaissance (Fraser, 2008).

Le projet EnGenDER, coordonné par ONU Femmes dans plusieurs pays caribéens, a montré que malgré leur rôle crucial dans la résilience communautaire, les femmes sont

systématiquement exclues des mécanismes de coordination climatique et de réponse aux urgences environnementales. Elles sont considérées comme des « bénéficiaires », rarement comme des actrices de transformation.

4.4.4 Résistances féminines : savoirs, soin et lutte contre l'exclusion

En Haïti, de nombreuses femmes s'engagent dans des formes de résistance « silencieuses » mais déterminantes : agriculture durable, reforestation, défense des sources d'eau, actions de plaidoyer local. Ces initiatives sont souvent perçues comme « informelles » ou « émotionnelles », selon des biais genrés, alors qu'elles reposent sur des savoirs écologiques situés et des pratiques de soin essentielles à la durabilité collective.

Les catastrophes climatiques, de plus en plus fréquentes dans la région, exacerbent les inégalités. Comme l'ont démontré les études post-cycloniques dans les Caraïbes, les violences basées sur le genre augmentent significativement dans les contextes de crise écologique : insécurité, dépendance économique, surcharge reproductive.

Enfin, il faut souligner que le leadership environnemental féminin est souvent instrumentalisé dans les politiques de développement. Les femmes sont mobilisées comme relais communautaires ou figures de « résilience », mais rarement reconnues comme sujets politiques à part entière. Cette instrumentalisation contribue à une forme subtile de dépolitisation des luttes féminines.

4.4.5 Vers une justice environnementale inclusive

Une justice environnementale véritablement transformative implique de reconnaître la centralité des femmes dans les luttes écologiques, de garantir leur participation aux décisions, et de valoriser leurs savoirs comme des ressources stratégiques pour penser des alternatives au modèle extractivisme dominant. Cela suppose aussi une lecture intersectionnelle des résistances, tenant compte des rapports de genre, de classe, de race et de territoire.

5. Conclusion

Cet article met en lumière les dynamiques complexes de la gouvernance environnementale en Haïti, caractérisée par des conflits d'intérêts structurels qui compromettent la justice environnementale et menacent la durabilité des ressources naturelles. À travers l'analyse critique des cas de Caracol et Morne Bossa, il apparaît que les populations locales sont largement exclues des processus décisionnels, ce qui génère des inégalités de reconnaissance, de redistribution et de participation.

Les mobilisations communautaires étudiées illustrent cependant la vitalité d'une écologie politique populaire, capable de questionner les modèles dominants et de proposer des alternatives fondées sur la souveraineté écologique et la gestion collective des biens communs. Ce constat appelle à un changement profond de paradigme, intégrant une éthique publique renouvelée, qui valorise la participation réelle des communautés et respecte la diversité des savoirs locaux.

Sur le plan scientifique, cet article contribue à enrichir la littérature sur la gouvernance environnementale postcoloniale en mettant en avant les tensions entre développement extractif et justice sociale dans un contexte haïtien marqué par des héritages coloniaux persistants.

Enfin, sur le plan pratique, ces résultats soulignent l'urgence d'instaurer des mécanismes transparents et inclusifs, d'améliorer la reddition de comptes et de renforcer les capacités des acteurs locaux afin de promouvoir une gestion durable, équitable et démocratique des ressources naturelles en Haïti.

Remerciement

Les auteurs expriment leur profonde gratitude et reconnaissance à Dre Sandra Jean-Gilles pour la supervision attentive du cheminement de l'étude et son précieux accompagnement scientifique, qui ont joué un rôle déterminant dans l'aboutissement de ce travail.

Références

Bhabha, H. K. (1994). *The Location of Culture* (2nd ed.). Routledge. https://doi.org/10.4324/9780203820551

Bridge, G., & Perreault, T. (2009). Environmental governance. In N. Castree et al. (Eds.), *A Companion to Environmental Geography* (pp. 475–497). Wiley-Blackwell.

Cohendet, S., & Ouedraogo, B. (2013). La décentralisation en Haïti : réalités et perspectives. *Études caribéennes*, (25). https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.6439

Corbera, E., & Brown, K. (2010). *Offshore environmental governance in the Caribbean: Challenges and opportunities*. Environmental Science & Policy, 13(5), 411–420. https://doi.org/10.1016/j.envsci.2010.04.006

Dupuy, K., & Prasad, A. (2018). Justice environnementale et gouvernance locale en Haïti. *Revue des Sciences Sociales*, 45(2), 85-104.

Escobar, A. (2008). *Territories of Difference: Place, Movements, Life, Redes*. Duke University Press.

Fraser, N. (2009). *Scales of justice: Reimagining political space in a globalizing world*. Columbia University Press.

Giroux, D. (2016). Les lieux de la culture. Une théorie postcoloniale d'Homi Bhabha. *Spirale : arts • lettres • sciences humaines*, *258*, 39–42. https://www.erudit.org/fr/revues/spirale/2016-n258-spirale02964/84897ac/

Global Justice Ecology Project. (2015). *Morne Bossa: Resistance to Mining in Northern Haiti*.

Godrie, B., Ouellet, G., Bastien, R., Bissonnette, S., Gagné, J., Gaudet, L., Gonin, A., Laurin, I., McAll, C., McClure, G., Régimbal, F., René, J.-F., & Tremblay, M. (2018). Participation citoyenne et recherches participatives dans le champ des inégalités sociales. *Nouvelles Pratiques Sociales*, *30*(1). https://doi.org/10.7202/1051406ar

Gudynas, E. (2011). *Extractivisms: Tendencies and Consequences in Latin America*. In Lang, M. & Mokrani, D. (Eds.), *Beyond Development: Alternative Visions from Latin America*.

Harpigny, G. (1981). Edward Saïd, L'Orientalisme, l'Orient créé par l'Occident. 1980. *Revue Théologique de Louvain*, *12*(3), 357–361. https://www.persee.fr/doc/thlou_0080-2654_1981_num_12_3_1857_t1_0357_0000_1

Harvey, D. (2003). *The New Imperialism*. Oxford University Press.

Hellman, J. S., Jones, G., & Kaufmann, D. (2000). Seize the State, Seize the Day: State Capture, Corruption and Influence in Transition Economies. World Bank Policy Research Working Paper No. 2444.

Kolbe, A. R., & Muggah, R. (2015). Caracol Industrial Park: Evaluating the Promise and the Peril. *International Crisis Group*.

Lemos, M. C., & Agrawal, A. (2006). Environmental governance. *Annual Review of Environment and Resources*, 31, 297–325. https://doi.org/10.1146/annurev.energy.31.042605.135621

Martinez-Alier, J. (2002). *The environmentalism of the poor: A study of ecological conflicts and valuation*. Edward Elgar Publishing.

Mencé-Caster, C., & Bertin-Elisabeth, C. (2018). Approches de la pensée décoloniale. *Archipélies*, *5*. https://doi.org/10.4000/12wfg

Mignolo, W. (2013). Géopolitique de la sensibilité et du savoir. (Dé)colonialité, pensée frontalière et désobéissance épistémologique. *Mouvements*, *73*(1), 181–190. https://doi.org/10.3917/mouv.073.0181

Mining Justice Collective. (2016). *Gold Rush: The impact of Canadian mining in Haiti*.

Ostrom, E. (1990). *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective*

Action. Cambridge University Press.

Quijano, A. (2007). « Race » et colonialité du pouvoir. *Mouvements*, *51*(3), 111–118. https://doi.org/10.3917/mouv.051.0111

Said, E. W. (1978). *Orientalism*. New York: Pantheon Books.

Schlosberg, D. (2007). *Defining environmental justice: Theories, movements, and nature*. Oxford University Press.

Spivak, G. C. (1988). Can the subaltern speak? In C. Nelson & L. Grossberg (Eds.), *Marxism and the interpretation of culture* (pp. 271–313). Urbana: University of Illinois Press. https://blogs.law.columbia.edu/critique1313/files/2020/06/SPIVAK-Les-subalternes-peuvent-elles-parler.pdf

United Nations Development Programme (UNDP). (2020). *Rapport sur le développement humain en Haïti*. Port-au-Prince: UNDP Haïti.

World Bank. (2019). *Haiti - Environmental Management and Governance*. Washington, DC: World Bank Group.

Pour citer selon les normes APA :

François, H., Elucien, B., & Adelson, S. (2025). Justice environnementale en Haïti : entre idéal et réalité. *Revue Haïtienne de l'Environnement,* 1(2), 14-34. Consulté sur https://lescientifique.org/rhevolume1numero2